

Publié le 3 novembre 2023

## Les Spl de tri réunies le 26 octobre dernier pour une journée de travail près de Tours !

Grâce à la simplification du geste de tri, l'intégralité des déchets d'emballage sont désormais jetés dans la poubelle jaune incluant les pots de yaourt, films, barquettes.... Jusque-là, seuls les flacons et bouteilles étaient acceptés. Cette nouvelle règle demande donc des centres de tri plus performants. Certaines collectivités ont décidé de mutualiser leurs moyens et d'opter pour la solution Spl.



**Les Spl de tri se sont données rendez-vous jeudi dernier à Parçay-Meslay près de Tours pour visiter le centre de tri de la Spl Tri Val de Loir(e).** En phase de test actuellement avec une mise en service prévue début 2024, ce site recevra les déchets recyclables de plus de 900 000 habitants répartis sur 3 départements. Avec un budget autour de 47 millions d'euros, cet équipement représente un investissement important et a impliqué pour sa réalisation le regroupement de 10 collectivités. **Capable de trier 53 000 tonnes d'emballages et de papier par an grâce à 15 trieurs optiques**, il permettra de recycler davantage de produits plastiques et réduira ainsi les refus de tri.

**Les Spl de tri sont dans une phase importante de leur activité avec des centres de tri soit en cours de modernisation, soit neufs à construire ou en phase de test.** Des questions spécifiques liées à leur statut se posent. La FedEpl les accompagne pour avancer sur ces sujets techniques notamment pour leur permettre d'optimiser au maximum le taux de remplissage et in fine la rentabilité de ces équipements de très haute performance gérés sous la forme de Spl.

**Il a aussi été question d'assurance, un sujet sensible pour ce secteur d'activité** qui a du mal à trouver des assureurs et brûlant d'actualité malheureusement suite à l'incendie en octobre dernier d'**un centre de tri en Haute-Savoie** inauguré début 2023.

### Aller plus loin sur les Spl de tri

Une dizaine de Spl de tri ont été créées ces dernières années. L'outil Spl permet de :

- **Fédérer dans une gouvernance unique des collectivités implantées sur plusieurs**

**départements voire régions différentes** pour construire des équipements ayant une taille suffisante.

- Mutualiser les moyens et les coûts en associant les territoires ruraux aux agglomérations
- Participer à l'emploi et au développement de l'économie circulaire locale

Par Laure LACHAISE-TILLIE